

Covoiturage facile à l'UPPA !



Du nouveau pour le covoiturage à l'UPPA

Dans le cadre du développement durable, l'UPPA a développé un site internet de covoiturage permettant aux personnels et aux étudiants de covoiturer entre leur domicile et leur lieu de travail ou d'étude.

Le système a été développé en interne par Yon Dourisboure, enseignant-chercheur en informatique à l'IUT de Bayonne-Pays basque. Son utilisation est simple et sécurisée puisqu'elle se fait après identification avec le compte UPPA.

C'est facile !

En se connectant sur le site <https://covoiturage-facile.univ-pau.fr>, les étudiants et les personnels peuvent proposer un covoiturage sur **un trajet régulier** (quotidien, hebdomadaire) ou **un trajet ponctuel** pour un déplacement, une mission, un départ en vacances, etc. Ils peuvent également effectuer une recherche parmi les trajets proposés puis contacter le conducteur !

Les trajets peuvent concerner un déplacement :

- * entre deux campus de l'UPPA : Anglet, Bayonne, Pau, Mont-de-Marsan, Tarbes,
- * entre le domicile et le lieu de travail et d'études,
- * ou tout autre !

C'est gratuit !

Le service est **totalemtent gratuit pour les usagers**.

Le site internet ne gère pas les échanges financiers entre passagers et conducteurs, c'est aux personnels et étudiants de convenir d'un arrangement. A titre indicatif, le système affiche un prix du trajet, calculé sur la base du barème moyen des frais de carburant publié par les



impôts chaque année. Il est conseillé au passager de prendre à sa charge la moitié du coût en carburant (et péages éventuels), mais libre à chacun de faire autrement.

En plus de faire des économies d'énergie et d'argent, le covoiturage permet également de créer des liens entre personnels, enseignants et étudiants, alors n'hésitez plus à tenter l'expérience !